

Université   
de Montréal

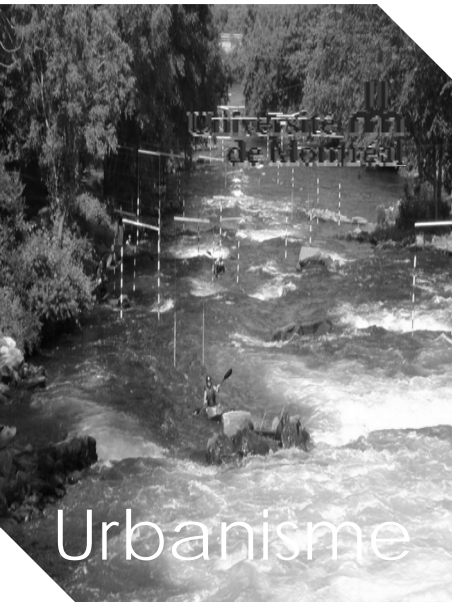
*AMÉ11*  
Exposition de la Faculté  
de l'Aménagement

Urbanisme

Guillaume Cardinal

*supervisé par Marie Lessard*

Mise en valeur de la rivière  
Saint-Charles à Valleyfield



Guillaume Cardinal

*supervisé par Marie Lessard*

## MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

**AMÉ11**

*Exposition de la Faculté  
de l'Aménagement*

# Le mandat en 3 points

Afin de bien définir le projet, j'ai imaginé que la ville me donnait un mandat se définissant en 3 points :

1. Améliorer le cachet et l'accessibilité de la rivière Saint-Charles
2. Développer les terrains inoccupés situés sur les abords de la rivière
3. Réaménager la trame urbaine dans les zones riveraines où le tissu urbain est discontinu



**La localisation  
de Valleyfield**

Le territoire d'étude se situe dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Cette ville se trouve dans la région de la Montérégie, 50 kilomètres à l'ouest de Montréal. Le secteur d'influence du projet est délimité, plus précisément, par la rue Dufferin au nord, la rue Alphonse-Desjardins au sud, la baie à l'ouest et le petit lac St-Charles à l'est. De plus, ce secteur est en partie situé dans le centre-ville et a une position centrale à l'intérieur du tissu urbain. Il est caractérisé aussi par le vieux canal de Beauharnois qui se situe juste à côté. Les zones 1 à 4 représentent les zones spécifiques d'intervention.

## Le territoire d'étude avec les secteurs d'intervention



L'analyse a fait ressortir 4 enjeux principaux : les cours d'eau, les attraits récréotouristiques, l'environnement naturel et enfin les terrains en friche.

L'élément stratégique de mon projet est l'eau. Le territoire étudié possède une superficie bleue importante et dispersée. La rivière débouche 8 km en aval dans le Saint-Laurent et fini dans le parc régional de Saint-Timothée. Il y a des terrains inoccupés de grandes superficies.

On peut diviser le territoire en 4 pôles, soit les pôles : commercial, historique, de connexions et récréotouristiques.



# Diagnostic et orientations

Plusieurs principes de design urbain doivent être inclus dans la création d'un milieu de vie:

- Une rationalisation de l'espace
- Une distinction nette de l'espace privé et public
- Un accès facile à la rivière
- Un micro climat agréable pour les piétons
- Un encadrement de la rue
- Uniformisation de la typologie des bâtiments des 2 côtés de la rue

Guillaume Cardinal

*supervisé par Marie Lessard*

**MISE EN VALEUR DE  
LA RIVIÈRE  
SAINT-CHARLES**

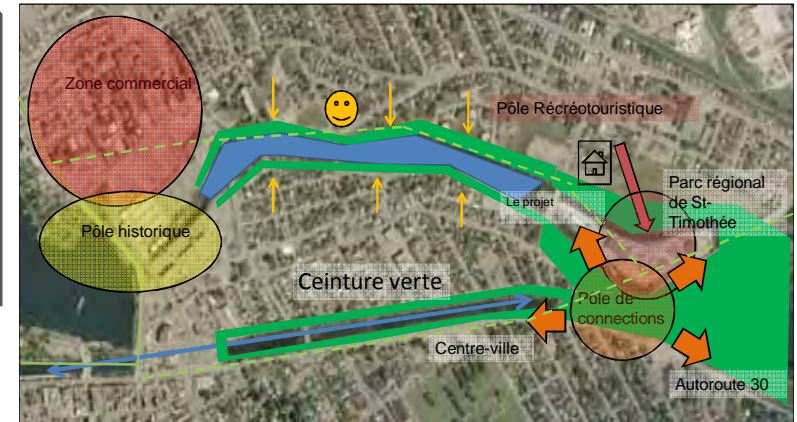
**AMÉ11**

*Exposition de la Faculté  
de l'Aménagement*

Le projet doit relier le canal de Beauharnois et la rivière afin d'augmenter l'accès à l'eau dans la ville et permettre un meilleur accès du centre-ville jusqu'au projet. Il doit aussi avoir un meilleur accès et des meilleures vues sur la rivière St-Charles. Les 4 pôles, soit les pôles : commercial, historique, de connections et récréotouristiques doivent être reliés afin de faire un tout et permettre de se compléter au projet.

Une piste cyclable devra longer le vieux canal afin de le mettre en valeur et pour permettre la liaison du centre-ville au projet. Les interventions doivent inclure des attraits sur le site en rapport avec la rivière et avoir une meilleure connexion entre ces différentes activités récréotouristiques.

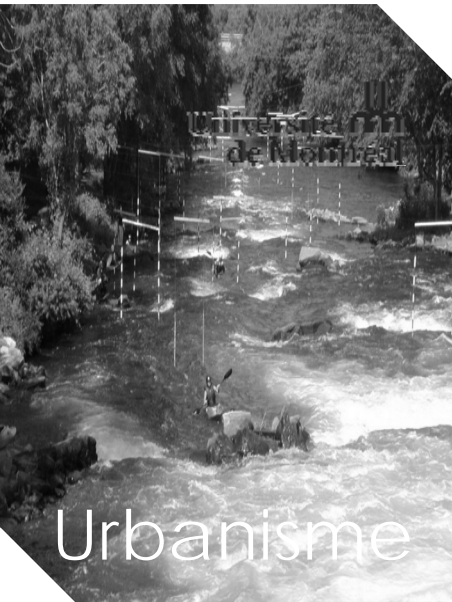
## La vision du territoire d'étude



Une des orientations est la réhabilitation et la mise en valeur de l'environnement naturel. La largeur de la bande végétale qui suit le long de la rivière sera agrandie pour être de 15 m, car la loi sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables stipule qu'une bande végétale de 15 m doit protéger un cours d'eau.

La ville ne cesse de se développer depuis 2001 passant de 26 000 à 41 000 habitants en 10 ans. Afin de bien répondre à cette demande, il m'apparaît important de privilégier la fonction résidentielle sur les terrains à redévelopper. Afin de ne pas affecter le développement d'autres secteurs commerciaux, la dimension commerciale du projet sera minime. Une route va être implantée à partir de la bande de protection de 15 m et longera la rivière afin de mieux distinguer l'espace public de l'espace privé. De plus, ce lien permettra aux gens de mieux être en contact avec la rivière.





# Propositions d'aménagement

Les maisons sur la rue Dufferin ne donnent pas sur la rivière, mais présentement les résidents se l'approprient. Avec la création de la promenade, de nouveaux lots donneront sur cette rue afin que la promenade ne donne pas sur leurs arrières cours.



Zone 1

En continuant la promenade, les bâtiments résidentiels seront localisés à 5 m de la rue afin de maximiser l'espace de la cour arrière selon une logique de rationalisation de l'espace. De plus, le type favorisé sera des maisons en rangée afin d'avoir le plus de gens possible sur le bord de la rivière.



Zone 2

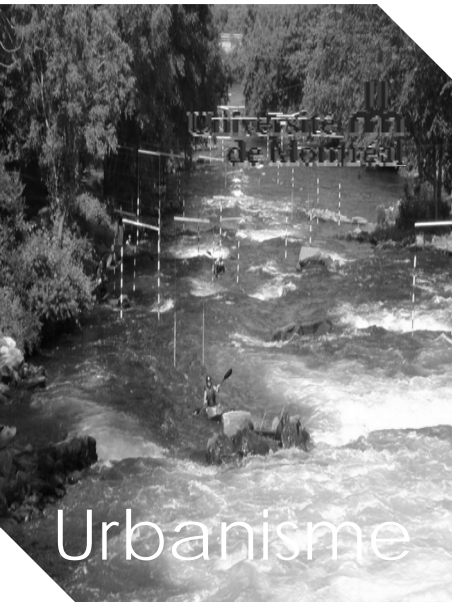
Guillaume Cardinal

*supervisé par Marie Lessard*

**MISE EN VALEUR DE  
LA RIVIÈRE  
SAINT-CHARLES**

**AMÉ11**

*Exposition de la Faculté  
de l'Aménagement*



# Propositions d'aménagement

Cette zone d'interventions est particulière, car elle est le cœur du quartier. La promenade bifurque vers l'intérieur afin de libérer de l'espace pour un parc aménagé connecté avec l'île.



Zone 3

## Légende

- Maison individuelle
- Maison en rangée
- Appartement
- Commercial
- Institutionnel

Zone 4

L'île sera le point de départ du parcours de la rivière jusqu'au parc régional 8 km plus loin. De plus, elle sera aussi le point de convergence des activités récréotouristiques. Une série de restos-terrasses seront implantés sur le bord de la rivière afin de pouvoir profiter de l'eau. De plus, ces commerces marqueront l'entrée de l'île et inciteront les visiteurs à venir.



Guillaume Cardinal

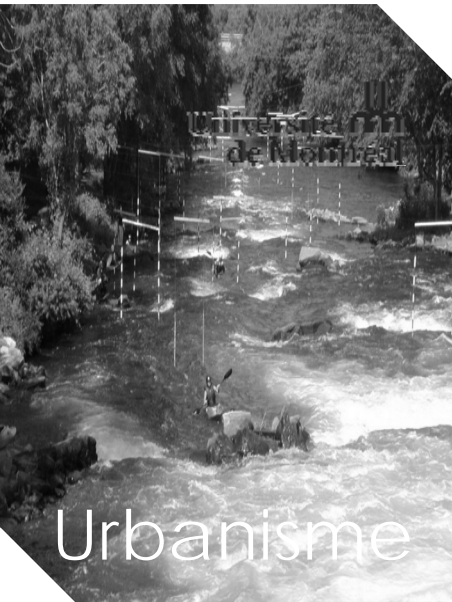
*supervisé par Marie Lessard*

**MISE EN VALEUR DE  
LA RIVIÈRE  
SAINT-CHARLES**

**AMÉ11**

*Exposition de la Faculté  
de l'Aménagement*





Urbanisme

Guillaume Cardinal

*supervisé par Marie Lessard*

## MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

**AMÉ11**

*Exposition de la Faculté  
de l'Aménagement*

# Synthèse des interventions



### Légende

Zone construite  
Zone de parc



Le projet compte environ

- Une superficie de 90 000 m<sup>2</sup>
- 250 nouveaux logements
- 7 nouveaux commerces